

CONCOURS DE NOUVELLES

Thème : Paysage & personnage

APPEL À CANDIDATURE

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 30 JUIN 2023

REMISE DES PRIX : SAMEDI 14 OCTOBRE 2023

Règlement et dossier de candidature à télécharger sur
www.ville-surgeres.fr ou www.enavantpremiere.info

Association En Avant Première
32 rue du Faubourg Saint Gilles
17770 Surgères
06 84 19 96 91
enavantpremiere17@yahoo.fr

APPEL À CANDIDATURE :

La municipalité de la ville de Surgères, en partenariat avec l'Association En avant première, la Médiathèque de Surgères, la Librairie des Thés, Les Éditions La Nage de l'Ourse, proposent :

Le Premier concours de nouvelles - catégorie adultes
ouverture le 30 mars jusqu'au 30 juin 2023

« Rappelons qu'une nouvelle est une fiction généralement brève et intense, présentant des personnages peu nombreux qui réagissent à l'événement au cœur du récit. Elle comporte impérativement un titre qui donne du sens à l'intrigue. Elle se termine par une chute originale et déroutante qui respecte cependant la cohérence du récit... »

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES INSCRIPTIONS : 30 JUIN 2023
Modalités et inscriptions sur : www.enavantpremiere.info

Contact Concours de Nouvelles 2023
Association En Avant Première - 32 rue du Faubourg Saint Gilles - 17770 Surgères
06 84 19 96 91 - enavantpremiere17@yahoo.fr



RÈGLEMENT 2023

Article 1 :

Le concours de nouvelles est ouvert aux adultes (à partir de 18 ans) résidant en Région Nouvelle Aquitaine.

Article 2 :

Le thème du concours est Paysage / personnage

Si chaque humain habite un paysage, la réciproque est vraie ; des paysages nous habitent et modèlent notre relation au monde. Chacun le voit, l'écoute sent et ressent à sa façon. Le paysage quel qu'il soit sera un personnage important de la nouvelle. Qu'il soit rural, citadin, industriel, millénaire, en mutation... un paysage sera un personnage important de la nouvelle.

Nous vous proposons de choisir une phrase de cette citation de Arthur Rimbaud et l'inclure dans votre nouvelle :

*« Par les soirs bleus d'été, j'irai dans les sentiers,
Picoté par les blés, fouler l'herbe menue : Rêveur,
j'en sentirai la fraîcheur à mes pieds
Je laisserai le vent baigner ma tête nue... »*

Le jury sera sensible autant au style qu'à la créativité et à la place que le paysage choisi occupera dans la structure narrative.

Article 3 :

Chaque auteur présentera une seule nouvelle inédite, rédigée en langue française en respectant la grammaire et l'orthographe.

Article 4 :

La nouvelle devra respecter les consignes suivantes : elle sera dactylographiée au format 21x29,7, les caractères de taille 12, les interlignes simples, police Times New Roman, les marges standard, avoir un titre, comporter entre 7000 à 10 000 signes maximum (espaces compris), les pages seront numérotées, aucune illustration ne devra l'accompagner, ni note en bas de page ni autre signe distinctif permettant d'identifier l'auteur.

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être porté sur le texte de la nouvelle.

Vous y joindrez le bulletin d'inscription qui se trouve sur le site enavantpremiere.info

Article 5 :

Les frais d'inscription sont fixés à 10€, le règlement se fera par chèque à l'ordre de l'association En avant première à l'adresse suivante :
Association En avant première 32 rue du Faubourg St Gilles 17700 Surgères

Article 6 :

Seules les nouvelles envoyées par courrier postal en deux exemplaires dans une enveloppe fermée ne comportant aucune inscription, avec leur bulletin d'inscription dûment rempli accompagné de leur règlement pourront participer au concours.

Article 7 :

Le jury est composé de 10 personnes, proposées par les partenaires organisateurs du concours, la Médiathèque de Surgères, La Librairie des thés, les Éditions la Nage de l'Ourse et l'Association En avant première.

Pour établir son choix, le jury sera sensible autant au style qu'à la place que le paysage choisi occupera dans la structure narrative. Il prendra en compte l'intérêt et l'originalité du texte, la qualité du style et de l'expression, ainsi que le respect de l'orthographe et de la syntaxe (les textes présentant trop de fautes au regard du jury pourront être rejetés du concours).

Le jury pourra choisir de ne pas décerner de prix s'il estime qu'aucune nouvelle ne répond à ces exigences.

Les personnes qui traitent et réceptionnent les dossiers des participants ne feront pas partie du jury et ne communiqueront aux membres du jury que les textes anonymes, dans leur forme originale (sans aucune information ni indice qui pourraient permettre aux membres du jury d'identifier l'auteur).

Article 8 :

Les résultats seront proclamés en septembre 2023 et les prix remis le samedi 14 octobre 2023 lors du 10ème Festival des Écritures à Surgères.

Article 9 :

Quatre nouvelles seront retenues et feront l'objet d'un recueil édité par les Éditions la Nage de l'Ourse.

- > 1er prix : 150€
- > 2ème prix : 100 €
- > 3 & 4ème prix : 50€

Les recueils de nouvelles seront remis uniquement aux lauréat présents ou à leur représentant.

Article 10 :

Chaque participant reste libre de protéger son œuvre, et en reste propriétaire. Dans le cadre de ce concours, les candidats renoncent à leurs droits d'auteur et autorisent les organisateurs à publier et exposer ou mettre en scène leur écrit. Les textes ne seront pas rendus aux participants à l'issue de la manifestation.

Article 11 :

La participation au concours de nouvelles implique l'acceptation du présent règlement qui est consultable, sur les sites de la mairie de Surgères : www.ville-surgeres.fr et de l'association En avant premières : www.enavantpremiere.info

Article 12 :

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leurs volontés le concours était annulé.

Dans ce cas les participants seront remboursés.

1. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la présente opération si les circonstances l'exigent. De ce fait, leur responsabilité ne saurait être engagée. Les candidats s'interdisent d'émettre des réclamations ou demandes de dédommagement à ce sujet.

Article 13 :

Dispositions diverses ;

Les lauréats s'engagent à :

- *accepter la reproduction et la diffusion de leur texte.*
- *autoriser l'utilisation de leur nom (ou pseudonyme) et de leur production sur les supports de communication des organisateurs, ainsi que leur diffusion auprès du public via le site Internet et les réseaux sociaux.*

Les organisateurs s'engagent à :

- *tenir confidentielles les candidatures des participants ainsi que les délibérations,*
- *ne pas diffuser le contenu des candidatures,*
- *citer l'auteur de chaque texte qui sera publié.*

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES INSCRIPTIONS : 30 JUIN 2023
Modalités et inscriptions sur : www.enavantpremiere.info

Contact Concours de Nouvelles 2023

Association En Avant Première - 32 rue du Faubourg Saint Gilles - 17770 Surgères

06 84 19 96 91 - enavantpremiere17@yahoo.fr

Comment s'inscrire ?

Pour candidater à la première édition 2023 du concours de Nouvelles, vous devrez nous adresser :

- > Le bulletin d'inscription dûment complété, disponible en dernière page de ce dossier et sur notre site internet www.enavantpremiere.info
- > Le chèque de 10€ correspondant aux frais de participation et libellé à l'ordre de l'association En avant première
- > Le manuscrit, dans une enveloppe fermée ne comportant aucune inscription

Candidatures à adresser uniquement par voie postale, jusqu'au vendredi 30 juin 2023 inclus à l'adresse :

Association En Avant Première
Concours de Nouvelles
32 rue du Faubourg Saint Gilles
17770 Surgères

2023 : Les Dates à retenir

- > Du vendredi 31 mars au vendredi 30 juin 2023 : Appel à candidature
- > Septembre 2023 : Réponse par courrier postal aux candidats
- > Samedi 14 octobre 2023 : Remise des prix lors du Festival des Écritures

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES INSCRIPTIONS : 30 JUIN 2023
Modalités et inscriptions sur : www.enavantpremiere.info

Contact Concours de Nouvelles 2023
Association En Avant Première - 32 rue du Faubourg Saint Gilles - 17770 Surgères
06 84 19 96 91 - enavantpremiere17@yahoo.fr



Bulletin d'inscription

TITRE DE LA NOUVELLE :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

J'ai pris connaissance du règlement du concours et en accepte les modalités.

Date : _____ Signature (précédées de la mention lu et approuvé)

Merci de nous envoyer, par courrier postal, avant le vendredi 30 JUIN 2023 le bulletin d'inscription dûment rempli, accompagné de votre texte (deux exemplaires) et d'un chèque de participation de 10€ à l'ordre de l'association En Avant Première.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES INSCRIPTIONS : 30 JUIN 2023
Modalités et inscriptions sur : www.onavantpremiere.info

Contact Concours de Nouvelles 2023
Association En Avant Première - 32 rue du Faubourg Saint Gilles - 17770 Surgères
06 84 19 96 91 - onavantpremiere17@yahoo.fr